

ARRETE N° 2026-288

LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE PARIS NANTERRE,

Vu le code de l'éducation et notamment l'article L.712-2 ;

Vu les statuts de l'Université Paris Nanterre ;

Vu l'élection du 03 juillet 2024 de Madame Caroline ROLLAND-DIAMOND, en tant que Présidente de l'Université ;

Vu la délibération 2026-00162 adoptée par le Conseil d'administration de l'Université Paris Nanterre le 13 avril 2026 prise en son article 2.

ARRETE

Spécimen
de signature :



Article 1 : Périmètre et étendue de la délégation de la directrice financière

Délégation de signature est donnée à Mme Véronique Champeil-Desplats, vice-présidente en charge des affaires juridiques et institutionnelles, à l'effet de signer au nom de la Présidente, et dans la limite de ses attributions la confirmation de l'acte authentique de cession du bien sis 11bis rue du Val de Grace, 75005 Paris auprès de la SCP Richard, Thomas-David et Tétaud, située 94 Boulevard du Montparnasse, 75014 Paris, France.

Article 2 : Obligation de rendre compte

Le délégataire doit rendre compte de manière exhaustive, dans les plus brefs délais, de toutes actions entreprises dans les matières précitées dans la présente délégation, lorsque le délégant en fait la demande.

Article 3 : Subdélégation

Toute subdélégation est prohibée.

Article 4 : Mentions obligatoires

En application de la présente décision, l'acte signé par délégation devra comporter obligatoirement, le prénom, le nom et la qualité du signataire, ainsi que la mention « pour la Présidente, et par délégation ».

Article 5 : Durée

La présente décision prend effet à compter du 23 septembre 2026. Elle prendra fin dès la remise du document signé au délégataire.

Article 6 : Publicité

La présente délégation fera l'objet d'une publication sur le site internet de l'Université.

Spécimen
de signature

Article 7 : Exécution :

La Directrice Générale des Services, les Directrices et Directeurs Généraux des Services Adjoints, et l'Agent comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 23 septembre 2026

La Présidente de l'Université,



Caroline ROLLAND-DIAMOND